

AVANT-PROPOS



Pourquoi un atlas ?

L'Insee Aquitaine et l'agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (Audap) ont réalisé, en partenariat, un document visant à mettre à disposition des acteurs locaux, élus et techniciens, un outil de connaissance territoriale au moment où le SCoT est en cours d'élaboration.

Plutôt qu'une juxtaposition de chiffres et de cartes, le parti a été pris de faire émerger les forces et les faiblesses de ce territoire et de dégager les enjeux à partir d'une sélection d'indicateurs. Dans cette perspective, le territoire a été abordé tant sous l'angle de ses caractéristiques environnementales, démographiques, économiques qu'au travers des thématiques habitat, services ou mobilité.

Il en ressort un document assez complet (mais qui n'a pas la prétention d'être exhaustif) dont l'objectif affirmé est de contribuer à la culture commune du territoire, à la mise en évidence d'un diagnostic partagé des enjeux.

Ce travail s'inscrit dans la lignée de l'*Atlas de l'aire urbaine de Bayonne et de ses territoires d'influence* publié au printemps 2010.

L'atlas offre plusieurs approches :

- Une approche d'ensemble permettant de dégager les données de cadrage du territoire dans son ensemble ;
- Une approche par type d'espaces (cf. page n°2) qui permet d'appréhender de manière synthétique les liens et complémentarités infraterritoriaux.
- D'un point de vue plus « institutionnel », l'ensemble des indicateurs présentés dans l'atlas sont repris à l'échelle des EPCI (sous forme d'annexes numériques*). Cette approche offre un panel de données chiffrées afin d'accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration, la mise en œuvre ou le suivi des politiques locales ;
- Une approche détaillée sous forme de cartes à l'échelle des communes. Ceci permet d'analyser finement le territoire, d'appréhender les différents phénomènes de façon spatialisée et de positionner les communes dans leurs rapports les unes par rapport aux autres sous l'angle de la complémentarité et de la logique de fonctionnement de territoire.

Sur quel territoire ?

L'atlas du Grand Pau correspond au territoire du SCoT du Grand Pau avant le retrait de la Communauté de communes de la Vath Vielha (début 2010).

Ce périmètre est assez proche de celui de l'aire urbaine de Pau sur la base du recensement de la population 1999, définie essentiellement sur la base des navettes domicile-travail. Si pour des raisons de cohérences sociodémographiques ou économiques d'autres EPCI auraient pu être intégrés à ce territoire d'influence, la logique institutionnelle du Syndicat Mixte du Grand Pau (Pays et SCoT) a été privilégiée.

Le territoire présenté dans cet atlas compte 150 communes.

*Nota : disponibles sur les sites internet suivants : www.audap.org, www.insee.fr

Les types d'espaces

La nécessité de « résumer » l'information

Afin de déterminer les grands traits d'un territoire aussi vaste que celui de l'atlas, il est nécessaire de définir des grands ensembles homogènes.

Les zonages administratifs usuels (EPCI, cantons...) ne répondent pas à cette préoccupation. Peuvent s'y retrouver des communes aux caractéristiques trop diverses (avec par exemple des logiques urbaines pour certaines, rurales pour d'autres).

Le périmètre du Grand Pau correspond à quelques exceptions près à celui de l'aire urbaine paloise. Sur les 150 communes membres du Pays seules 30 ne sont pas rattachées à l'aire urbaine (part des actifs travaillant dans le pôle urbain ou une commune attirée par celui-ci inférieure à 40 %).

Aussi, le zonage en types d'espaces de l'atlas repose sur le Zonage en Aires Urbaines et en aires d'emploi de l'Espace Rural (ZAUER). Il en reprend les concepts de manière adaptée aux préoccupations de l'atlas.

Les 3 types d'espaces

Le cœur urbain rassemble les 8 communes les plus urbanisées du territoire.

La première couronne correspond aux 44 communes du pôle urbain, déterminé selon le critère de continuité du bâti (pas de coupure d'urbanisation de plus de 200 mètres), de seuil démographique (plus de 2 000 habitants), et de seuil d'emplois (plus de 5 000 emplois). La commune d'Artigueloutan constitue une exception à cette règle (volonté de ne pas éclater la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées dans les trois types d'espaces).

La seconde couronne regroupe quant à elle les autres communes du Grand Pau. Ces communes présentent un caractère plus rural.

Nombre de communes et d'habitants par type d'espaces

	Nombre de communes	Nombre d'habitants en 2006
Cœur urbain	8	135 955
1 ^{re} couronne	44	59 570
2 ^{de} couronne	98	42 335
Ensemble	150	237 860

Source : Insee, Recensement de la population 2006

Le Zonage en Aires Urbaines et en aires d'emploi de l'Espace Rural (ZAUER)

Ce zonage national actualisé en 2002 a pour objectif d'étudier les villes et les bourgs et leur territoire d'influence à travers différentes catégories de peuplement urbain ou rural. Il permet d'analyser les dynamiques démographiques et fournit une description de l'organisation territoriale de l'emploi. Il donne un cadre d'analyse homogène dans toutes les régions françaises.

Il est défini d'après la concentration géographique des emplois et les déplacements domicile-travail qu'elle induit.

Il comprend les catégories suivantes :

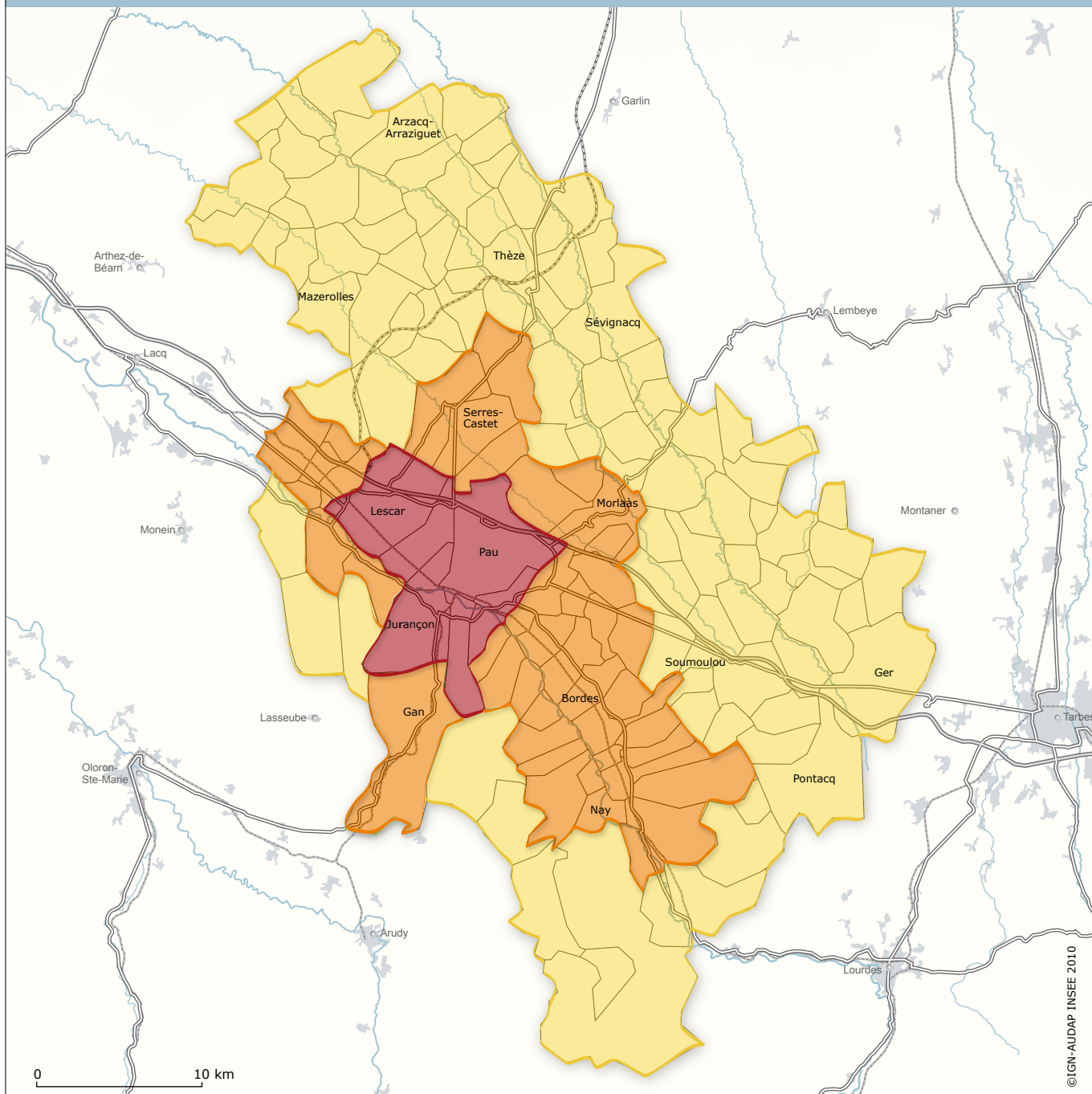
Espace à dominante urbaine :

- Pôles urbains,
- Couronnes périurbaines,
- Communes multipolarisées.

Espace à dominante rurale :

- Pôles d'emploi de l'espace rural,
- Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural,
- Autres communes de l'espace rural.

Types d'espaces



Types d'espaces

- Cœur urbain
- Première couronne
- Seconde couronne

Traitement : Audap ; Insee

Le territoire de référence

Comment apprécier les données statistiques produites à l'occasion de l'analyse socio-économique d'un territoire ? Certaines, en niveau, peuvent se suffire à elles-mêmes : la population, le nombre d'emplois... sont de bons indicateurs de la taille de la zone.

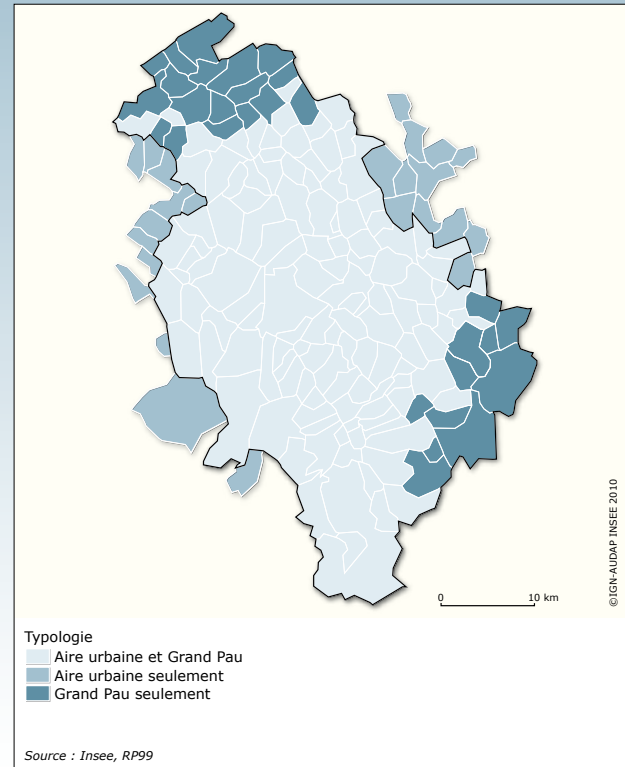
Cette approche se révèle vite insuffisante ; population conduit à densité, emploi à nature des activités. Que dire dans l'absolu d'une densité de 75 habitants au km², d'un poids de l'administration publique équivalent à 10 % des emplois ?

La comparaison avec d'autres territoires englobants (département, région...) est un premier réflexe rassurant. **Elle permet de se situer dans un ensemble proche et connu**, de voir ce que pèse le territoire dans cet ensemble. Aussi intéressante soit-elle, cette comparaison **présente de sérieuses limites pour une analyse « forces-faiblesses »** d'un territoire ; comparer la structure économique du Grand Pau à celle de l'Aquitaine comporte un double biais : d'une part, le poids de l'agglomération bordelaise explique une très large part du profil économique de la région ; d'autre part, le caractère plus rural de la région joue, par exemple, sur le ratio des équipements structurants ramenés au nombre d'habitants.

Comparer le territoire à des entités semblables en termes de taille, de fonctions du territoire, de degré d'urbanisation... est plus pertinent.

Le profil du Grand Pau est particulièrement proche de celui de l'aire urbaine de Pau. La carte ci-contre montre la superposition des deux territoires. La vaste partie commune concentre la très grande majorité de la population et des emplois des deux zones : 95 % des résidents du Grand Pau habitent dans l'aire urbaine et inversement 97 % des résidents de l'aire urbaine vivent dans le Grand Pau ; c'est encore plus vrai pour les emplois avec respectivement 99 % et 97 %, avec de légères différences (surreprésentation dans l'aire urbaine des emplois des « produits minéraux », sous-représentation à l'inverse de « l'habillement et du cuir »). Ces différences sont toutefois faibles et ne modifient qu'à la marge les spécificités des deux territoires : structure de la population, caractéristiques des emplois...

Grand Pau et aire urbaine de Pau



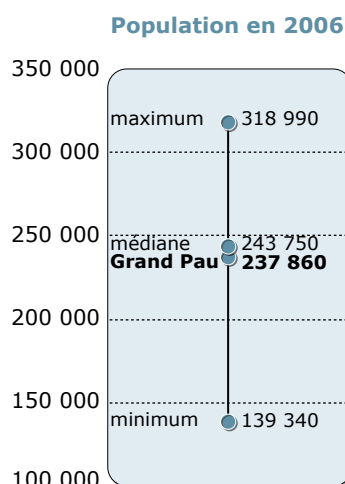
Dans ce contexte, il a été décidé, pour l'étude du Grand Pau, de retenir comme territoires de comparaison les aires urbaines de taille « comparable » (population de plus ou moins 100 000 habitants par rapport à celle de l'aire urbaine de Pau), dont la ville-centre est aussi préfecture de département et non de région ; cette dernière restriction est importante sur le territoire français où ce statut conditionne largement la localisation de certains services (hôpitaux, université, administration...).

Les aires urbaines retenues pour le territoire de référence sont celles de Saint-Étienne, Avignon, Brest, Le Mans, Reims⁽¹⁾, Perpignan, Nîmes, Annecy, Lorient, La Rochelle, Valence, Angoulême, Chambéry.

Par convention, l'ensemble de ces aires urbaines de comparaison est dénommé « **territoire de référence** ». Afin de mieux prendre en compte la diversité des situations rencontrées, les ratios du Grand Pau sont souvent comparés aux valeurs maximales, médianes et minimales observées pour ces 13 aires urbaines et sont présentés sous forme de graphiques.

⁽¹⁾ l'aire urbaine de Reims a été conservée dans l'analyse, alors que c'est Châlons-en-Champagne qui est préfecture de la Marne. La localisation à Reims de nombreux personnels de services départementaux (préfecture, conseil général...) légitime ce choix.

Le positionnement du Grand Pau par rapport au territoire de référence : exemple de graphique (comparatif)



Source : Insee, Recensement de la population 2006

Note de lecture : l'étendue des valeurs observées, illustrée par le trait vertical, correspond aux aires urbaines composant le territoire de référence.

La moins peuplée de ces aires urbaines compte 139 340 habitants, et la plus peuplée 318 990 habitants.

Pour la moitié d'entre elles, la population en 2006 dépasse 243 750 habitants (médiane).

Le Grand Pau, avec 237 860 habitants, est très proche de cette valeur médiane.